

Puisque cette question a été soulevée, je veux maintenant considérer s'il est vrai ou non que l'Eglise catholique exerce en ce pays une influence politique, influence qui devient parfois prépondérante. Je me suis documenté à ce sujet, et j'ai en ce moment tout cela en main. Il y a le pour et le contre. Un honorable député de la gauche de cette Chambre, pour qui je professe le plus grand respect, tant à cause de ses opinions que de sa sincérité, nous a exposé que le clergé catholique de ce pays n'exerçait aucune influence politique. D'autre part, l'honorable député de Simcoe-nord nous a dit hier soir—mais je ne suis pas prêt à admettre cela—que le clergé catholique poussait l'intransigeance jusqu'au point de frapper d'excommunication ceux dont les opinions ou attaques politiques ne leur plaisaient pas. Entre ces deux extrêmes, je choisirai quelques autorités qui ne sauraient être mises en doute. D'abord, on me permettra de citer le très honorable premier ministre qui, en discutant la motion pour une suspension de six mois (voir Débats, page 2758, v. a.), a dit ce qui suit :

Je ne saurais oublier en ce moment que la politique que j'ai toujours jusqu'ici soutenue et maintenue n'a pas été partout bien accueillie. Il y a peine quelques semaines, même, certains hauts dignitaires de l'Eglise à laquelle j'appartiens m'ont informé que, si je n'appuyais pas le bill scolaire que le Gouvernement était alors en train d'élaborer, et qui nous est en ce moment soumis, j'encourrais l'hostilité d'une grande et puissante organisation. Tout ce que je puis dire, c'est que bien que je sois présentement sous le coup de menace, venant de hauts dignitaires de l'Eglise à laquelle j'appartiens, pas un mot de reproche ne s'échappera de mes lèvres contre cette Eglise.

Je prendrai maintenant la liberté, car cela nous entraîne à discuter un autre point, de rappeler les remarques de l'honorable ministre de la Justice, consignées dans les "Débats" de 1897, pages 154-155 :

La même lettre, signée par tous les évêques de la province de Québec, émise et lue à la veille de l'élection, dans toutes les églises catholiques de la province, contenait ce paragraphe, savoir :

En conséquence, mes très chers frères, tous les catholiques devront s'abstenir de donner leur appui ou leur vote aux candidats qui ne s'engageront pas formellement et solennellement à voter, dans le Parlement, en faveur d'une loi restituant à la minorité catholique du Manitoba les droits scolaires qui leur sont garantis par le jugement du conseil privé.

J'ai aussi d'autres autorités. Le ministre de l'Agriculture a abordé hier soir ce même sujet, et si j'en parle c'est afin de démontrer que si ces gens ont pu exercer dans le passé une influence politique, il est bon que nous le sachions, car cette même influence peut encore se manifester à l'avenir, si toutefois elle n'est pas mise en œuvre en ce moment même. Le ministre de la Justice, après avoir cité des extraits de la lettre pastorale, a ajouté ce qui suit :

Or, pour qui connaît l'état de choses dans notre province ; pour qui est tant soit peu au courant de la conduite de l'Eglise catholique, à laquelle j'appartiens ; pour qui sait l'influence dont jouit cette Eglise dans la province de Québec, le sens de cette lettre pastorale n'offre pas d'équivoque. Et qu'on sache tout de suite que, pour ce qui me concerne, je ne m'oppose pas le moins du monde à l'intervention du clergé catholique dans les élections ; je m'oppose seulement à son intervention dans les questions purement de parti. Je suis d'avis qu'il y a des cas où c'est non seulement son droit, mais encore son devoir d'intervenir ; et je suis loin de prétendre que ce cas-ci n'était pas l'un de ceux où s'imposait ce devoir.

L'honorable ministre dit un peu plus loin :
Est-ce bien ce qui arriva ?

Après avoir dit cela, il s'attendait qu'ils seraient absolument neutres dans les élections.

Est-ce bien ce qui arriva ? Non. Ce qui arriva—et ceux qui invoquent ces promesses aujourd'hui et qui nous raillent de les avoir faites le savent bien—c'est que ces promesses ne furent d'aucun profit, mais que, ouvertement, et de telle façon que la chose équivalait presque à de l'intimidation—on épousa la cause de l'autre parti, et que ces promesses furent méprisées et traitées par les adversaires comme si elles n'avaient jamais été faites.

Il n'est pas nécessaire d'en citer plus long. On me fera peut-être remarquer qu'aucun homme politique tant soit peu important ne consentirait à s'engager de cette manière, et on me dira aussi peut-être que les délibérations de ce Parlement ne pouvaient être en rien influencées parce que des évêques catholiques auraient pu exiger ces sortes d'engagements. Mais ce n'est pas le cas. Ce furent précisément les hommes les plus éminents et les plus brillants du parti, y compris l'honorable ministre de la Justice, qui, avec une ferveur donnant la plus haute idée de leurs convictions religieuses, acceptèrent et signèrent cet engagement, et donnèrent leur adhésion à cette lettre pastorale, exigeant qu'on consultât les désirs et les aspirations des évêques, et qu'on s'engageât à l'avance, non seulement à voter en faveur de la restauration des droits de la minorité du Manitoba, mais à se conformer en tout aux désirs des évêques. Je ne cherche pas ici à savoir si cela est bien ou mal. Je viens tout simplement rappeler que c'est là l'état de choses qui régnait en 1896, qu'on chercha à exiger en 1896-1897 l'exécution des promesses faites par nos honorables collègues, et qu'à la suite de la mission du ministre de la Justice à Rome, un dignitaire nous fut envoyé dont l'autorité se substitua à celle du clergé catholique en toutes matières pouvant concerner les intérêts politiques de la minorité de ce pays. N'est-ce pas là, en vérité, la conclusion logique qui se dégage de tout cela ? S'il est vrai qu'en 1896 l'Eglise catholique exerçait sur ce pays une influence politique directe, et que cela durait depuis longtemps déjà, ne serait-il pas prudent de nous demander si, ayant